



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Pascal Pilon est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-11-242

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 novembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019
- 3.2 Dépôt des correspondances
- 3.3 Adoption – Calendrier séance du conseil pour l'année 2020
- 3.4 Fixation de la date d'une séance extraordinaire – Budget 2020
- 3.5 Déclaration des intérêts pécuniaires

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification du mouvement de personnel – Octobre 2019
- 4.2 Désistement – Préposé glace occasionnel
- 4.3 Addenda – Entente intermunicipale relative au partage des services administratifs
- 4.4 Amendement – Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe
- 4.5 Démission – Employé # 71-0080

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Octobre 2019
- 5.2 Approbation des comptes de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Octobre 2019
- 5.3 Dépôt des états comparatifs
- 5.4 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2020-2021-2022
- 5.5 État relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Autorisation de signataires – Servitude pour le bassin incendie –
Lot # 6 275 762

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Ratification et autorisation de paiement – Bons de commande #
TP-000691 et # TP-000788 – Chemtrade Chemical Canada Ltd
7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Englobe Corp. –
Étude du milieu naturel et autorisations associées à la stabilisation
d'une section de la berge de la rivière Delisle
7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Appel d'offres
2019-012-TP – Pétrole léger inc. – Fourniture et livraison de
carburants, essence et diesel

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Demande – Dérogation mineure 2019-04
8.2 Demande – Dérogation mineure 2019-05

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Demande d'aide financière – Club de l'Âge d'Or de Saint-
Polycarpe
9.2 Appui demande d'aide financière – *Centre sportif Soulanges*

10. AFFAIRES DIVERSES

- 10.1 Demande gouvernement du Québec - Projet de loi 48 Loi visant
principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et
à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles

11. PAROLE AUX CONSEILLERS

12. PAROLE AU MAIRE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-243

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la
séance ordinaire du 15 octobre 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N° de résolution
ou annotation

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
25 octobre 2019	Loisirs Sainte-Justine-de-Newton	Remerciement – Aide financière	Michèle Campeau, présidente
21 octobre 2019	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Suivi – résolution 2017-09-257 – Vitesse en zone scolaire	Martine Diotte, Directrice à la coordination et des relations avec le milieu
21 octobre 2019	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Suivi – résolution 2019-06-152 – Agrandissement de l'intersection rues Sainte-Catherine et Saint-Philippe	Martine Diotte, Directrice à la coordination et des relations avec le milieu

2019-11-244

ADOPTION – CALENDRIER SÉANCE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront les deuxièmes lundis de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary située au 100, rue des loisirs (exceptionnellement le troisième lundi pour le mois de janvier); si le jour fixé se trouve être un jour de fête, la séance ordinaire sera tenue le jour juridique suivant :

- **Lundi 20 janvier 2020**
- **Lundi 10 février 2020**
- **Lundi 9 mars 2020**
- **Mardi 14 avril 2020**
- **Lundi 11 mai 2020**
- **Lundi 8 juin 2020**
- **Lundi 13 juillet 2020**
- **Lundi 10 août 2020**
- **Lundi 14 septembre 2020**
- **Mardi 13 octobre 2020**
- **Lundi 9 novembre 2020**
- **Lundi 14 décembre 2020**

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à publier un avis public du contenu du présent calendrier conformément au *Code municipal du Québec*.



2019-11-245
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

FIXATION DE LA DATE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2020

CONSIDÉRANT QUE les articles 954 et 956 du *Code municipal du Québec* prévoient que le budget pour le prochain exercice financier doit être adopté avant le 31 décembre lors d'une séance extraordinaire;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire sur le budget 2020 soit fixée au mardi 17 décembre 2019 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary, située au 100, rue des loisirs, à Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe dépose une déclaration, mise à jour, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

2019-11-246

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois d'octobre 2019;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois d'octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-247

DÉSISTEMENT – PRÉPOSÉ GLACE OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-09-199 relative à l'embauche de monsieur Alexandre Gamelin à titre de préposé glace occasionnel pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT que monsieur Alexandre Gamelin s'est désisté de l'emploi;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le désistement de monsieur Alexandre Gamelin à titre de préposé glace occasionnel pour la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-248

ADDENDA – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au partage des services administratifs signée le 12 mars dernier entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite entente par le biais d'un addenda;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'addenda proposé comme faisant partie intégrante de l'Entente intermunicipale relative au partage des services administratifs.

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier à signer l'addenda donnant ainsi plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-249

AMENDEMENT – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-03-050;

CONSIDÉRANT la modification apportée à l'entente intermunicipale avec la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades par le biais d'un addenda;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe afin d'ajuster en conséquence les revenus annuels des trois (3) ressources cadres;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'AMENDER la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour ajouter au revenu annuel prévu par la résolution # 2019-03-050, et ce, tant que l'entente intermunicipale perdurera :

Directeur général et secrétaire-trésorier	5 000 \$
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe	5 000 \$
Adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications	5 000 \$

D'INDEXER ces montants ainsi que les avantages sociaux annuellement conformément à la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-250

DÉMISSION – EMPLOYÉ # 71-0080

CONSIDÉRANT QUE l'employé 71-0080 a remis le 11 novembre sa démission à titre de manœuvre;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employé 71-0080 à titre de manœuvre pour la municipalité de Saint-Polycarpe, effective à compter du 3 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-251

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2019-11 et la liste des transferts budgétaires du mois d'octobre 2019 déposée lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2019-11 et la liste des transferts budgétaires du mois d'octobre 2019.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2019-11 totalisant un montant de 245 445,42 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	76 042,19 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	24 159,85 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	50 644,11 \$
Salaires nets	94 599,27 \$
TOTAL	245 445,42 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

2019-11-252

APPROBATION DES COMPTES DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 126,32 \$ pour le mois d'octobre 2019, déposé lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT le compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier, pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades, totalisant 189,06 \$ pour le mois d'octobre 2019, déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes de dépenses du mois d'octobre 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER le paiement de 315,38 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310 et de facturer la somme de 189,06 \$ à la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois de septembre 2019, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de



N° de résolution
ou annotation

2019-11-253

2019-11-254



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-2021-2022

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2020, 2021 et 2022 de la Municipalité de Saint-Polycarpe, préparé par Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry Picard et associés inc. a été déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier le 30 octobre 2019.

ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément aux articles 1022 à 1024 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

QUE le conseil municipal mandate Julie Paradis et Marie-Andrée Daoust afin de représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE SIGNATAIRES – SERVITUDE POUR LE BASSIN INCENDIE – LOT # 6 275 762

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire implanter un bassin incendie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et le propriétaire du lot # 6 275 762, situé au 855, chemin Sainte-Catherine, afin de consentir à une servitude en faveur de la Municipalité pour l'implantation du bassin incendie sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la servitude qui sera d'une durée de 20 ans et en contrepartie de la somme de 1 \$, doit être consignée dans un acte notarié;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de mandater la firme Leroux, Vincent & Pharand, Notaires, SENC pour rédiger l'acte de servitude;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Leroux, Vincent & Pharand, Notaires, SENC afin de rédiger l'acte de servitude en faveur de la Municipalité pour l'implantation du bassin incendie sur le lot # 6 275 762.

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer l'acte de servitude de même que tout document donnant plein effet à la présente.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise la firme Leroux, Vincent & Pharand, Notaires, SENC une dépense



N° de résolution
ou annotation

2019-11-255



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

maximale de 5 000 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – BONS DE COMMANDE # TP-000691 ET # TP-000788 – CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'alum est nécessaire pour le bon fonctionnement de la station d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'alum pour l'année 2019 dépasse les coûts normalement prévus pour une année régulière;

CONSIDÉRANT le règlement 171-2019 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les bons de commande TP-000691 et TP-000788;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Chemtrade Chemical Canada Ltd un montant total de 11 060,26 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-414-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-256

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ENGLOBE CORP. – ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AUTORISATIONS ASSOCIÉES À LA STABILISATION D'UNE SECTION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE DELISLE

CONSIDÉRANT les problèmes d'affaissement d'un tronçon vis-à-vis le 2067 chemin Élie-Auclair à Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à la stabilisation d'une section de la berge de la rivière Delisle, la Municipalité doit obtenir au préalable l'autorisation environnementale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que d'une autorisation de Pêches et Océans Canada pour les travaux dans le littoral et la bande riveraine de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Englobe Corp. pour la réalisation d'une étude du milieu naturel et l'obtention des autorisations associées à la stabilisation d'une section de la berge de la rivière Delisle pour un montant de 18 045,33 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Englobe Corp. pour la réalisation d'une étude du milieu naturel et l'obtention des autorisations associées à la stabilisation d'une section de la berge de la rivière Delisle;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Englobe Corp. un montant maximal de 18 045,33 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-320-00-529.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un montant de 679,00 \$ à même le poste budgétaire 02-320-00-529 pour la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-11-257

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES 2019-012-TP – PÉTROLE LÉGER INC. – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS, ESSENCE ET DIESEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à un appel d'offres 2019-012-TP pour la fourniture et la livraison de carburants, essence et diesel pour les années 2019 à 2022;

CONSIDÉRANT que l'offre de services inclut deux années optionnelles, indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation fourni par Statistique Canada pour la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 octobre 2019 à 10h01;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour l'exécution du contrat s'élevait à 297 000 \$ taxes incluses (incluant les options);

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix annuel (taxes incluses)	Offre de prix total / 3 années (taxes incluses)
Pétroles léger inc.	37 895,76 \$	113 687,25 \$
Les énergies sonic inc.	39 275,46 \$	117 826,38 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pétrole léger inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les prix du diesel et de l'essence fluctuent énormément tout dépendant la période de l'année, l'offre de services est établie en fonction d'un prix fixe à une date précise;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de prévoir des ajustements pour le prix du contrat annuel et de pallier aux imprévus;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pétrole léger inc. pour la fourniture et la livraison de carburants, essence et diesel pour les années 2019 à 2022, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Pétrole léger inc. un montant maximal de 180 000 \$ taxes incluses à même les postes budgétaires suivants : 02-320-20-631, 02-330-20-631, 02-412-00-631, 02-413-00-631, 02-414-00-631, 02-415-00-631, 02-220-11-631 et 02-220-20-631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-258

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE 2019-04

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 1^{er} octobre 2019 pour les lots 5 236 330, 5 236 331, 5 236 332, 5 236 333, 5 236 334, 5 236 335, 5 236 336 du cadastre du Québec (projet de la rue des Prés);

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation mineure vise à permettre 2.8 mètres entre les lots # 5 236 330 et 5 236 331, les lots # 5 236 332 et 5 236 333, les lots # 5 236 334 et 5 236 335 et les lots # 5 236 336 et 5 236 337;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation mineure vise également à permettre les installations électriques aériennes pour les lots # 5 236 330 et 5 236 337 ainsi que les compteurs d'Hydro-Québec en façade pour les lots # 5 236 332 et 5 236 333;

CONSIDÉRANT QU'il serait très onéreux de déplacer les bâtiments et les installations électriques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec ont refusé de placer deux installations électriques sur un seul poteau;

CONSIDÉRANT QUE les compteurs seront dissimulés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2019-04 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2019-04 afin de permettre 2.8 mètres entre les lots # 5 236 330 et 5 236 331, les lots # 5 236 332 et 5 236 333, les lots # 5 236 334 et 5 236 335 et les lots # 5 236 336 et 5 236 337 et de permettre les installations électriques aériennes pour les lots # 5 236 330 et 5 236 337 ainsi que les compteurs d'Hydro-Québec en façade pour les lots # 5 236 332 et 5 236 333.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-259

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE 2019-05

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 10 octobre 2019 pour le lot 3 765 906 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation mineure vise à permettre la division du lot qui n'aura pas la profondeur de 27 mètres exigés par la grille H2-57 et la marge avant de 5,54 mètres au lieu de 7,6 mètres pour une future habitation;

CONSIDÉRANT le manque d'informations sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de stationnement pour une habitation trifamiliale semble inadéquat;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant ne sera pas respectée;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2019-05 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

2019-11-260



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DE REFUSER la demande de dérogation mineure # 2019-05 pour la division du lot # 3 765 906 et la marge avant de 5,54 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe a déposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe une demande d'aide financière;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 117,25 \$ au Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe pour la consommation de divers produits au Centre Sportif Soulanges.

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-11-261

APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif Soulanges est un équipement sportif qui dessert la population de Soulanges depuis maintenant 38 années;

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif Soulanges contribue grandement au rayonnement régional de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE cet établissement permet la pratique de plusieurs sports, tels que le hockey (le hockey mineur, ligues de garage, hockey dans le cadre scolaire) le patinage artistique, le patinage libre et plus encore;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure offre aux 1500 élèves de l'école secondaire régionale Soulanges l'opportunité d'offrir des plateaux sportifs à ses étudiants;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par l'ensemble des maires des 9 municipalités environnantes à l'effet de prendre les moyens nécessaires pour sauver cet équipement sportif;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offre le nouveau Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) mit en place par le gouvernement du Québec pour permettre la remise en état des infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT QUE cette rénovation permettrait au Centre sportif Soulanges de continuer à desservir la population régionale, et ce, pour les années futures;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet de mise à niveau d'un immeuble déjà construit, l'impact environnemental de la restauration du Centre sportif Soulanges sera très minime;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, où le développement durable et l'écoresponsabilité sont des priorités;

CONSIDÉRANT l'engouement, l'intérêt, la mobilisation des citoyens et la vague d'appui régional pour sauver le Centre sportif Soulanges lors de la participation de la Municipalité de Saint-Polycarpe au concours Kraft Hockeyville;



N° de résolution
ou annotation

2019-11-262



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la volonté de notre municipalité de maintenir l'accessibilité de nos citoyens aux activités sportives et de favoriser les saines habitudes de vie;

Il est proposé par tous les conseillers,
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) afin de permettre à la Municipalité de restaurer le Centre Sportif Soulanges, sauver cet établissement et permettre l'accessibilité à différents sports dans la région.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), à la députée provinciale de Soulanges, Marilyne Picard, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROJET DE LOI 48 LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 5 novembre dernier, le projet de loi 48 *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi permettra au gouvernement de déterminer par règlement la valeur imposable maximale d'un terrain d'une exploitation agricole qui est enregistrée et qui est comprise dans une zone agricole;

CONSIDÉRANT l'augmentation du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Polycarpe notamment pour l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT le fardeau fiscal des agriculteurs;

CONSIDÉRANT le besoin monétaire des municipalités et l'importance d'être autonome dans la gestion de ses sources de revenus;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de compenser les hausses de taxes imposées aux producteurs agricoles.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), afin qu'il considère rapidement la demande.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Union des producteurs agricoles (UPA), à la députée provinciale de Soulanges, Marilyne Picard, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Normand Vincent demande des clarifications pour le Centre sportif Soulanges
- Le conseiller Pierre Régimbald mentionne la grande guignolée qui aura lieu le dimanche 8 décembre de 9 h à 12 h.

PAROLE AU MAIRE

- Rencontre avec le CA du Centre communautaire des aînés de Soulanges
- Party hommage à Stéphane Lanthier, 28 000 \$ d'accumulés
- Marché de Noël de Saint-Polycarpe
- Rencontre avec les maires pour le Centre sportif Soulanges. Différentes étapes ont été accomplies : demande d'aide financière, partenariat avec le DEV, comité de travail.
- Augmentations des évaluations foncières agricoles
- Clinique de sang le 13 novembre 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Précision pour l'adoption du procès-verbal
- Insatisfaction du nettoyage de la cuisine
- Achat de deux cuisinières pour le Centre sportif Soulanges (CSS)
- Rongeur mort dans la cuisine du CSS
- État de la moppe et du bar
- Saison 2020-2021 CSS
- Type de regroupement visé pour le CSS
- Pérennité de l'entente pour le CSS
- Statut d'emploi des employés du CSS (avril 2020)
- Collecte de branches en novembre
- Avis public au bureau de poste
- Suivi de la correspondance du MTQ

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 42 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Eric Lachapelle

Le maire

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

N° de résolution
ou annotation